

République  
Française  
Ville de Wissous  
Essonne

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL



16 décembre 2019



Ville de Wissous





Ville de Wissous

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Wissous, légalement convoqué le dix décembre deux mille dix-neuf s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard TRINQUIER, Maire.

### Présents en début de séance :

Monsieur Richard TRINQUIER, Maire de Wissous.

Messieurs Dominique BOULEY, Gilles GARNIER, Madame Françoise FERNANDES, Monsieur Florian GALLANT, Mesdames Corinne GUYOT, Danielle JEANNEROT, Messieurs Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Régis CHAMP, Adjoint au Maire.

Madame Sophie BOISTAY, Monsieur Michel PLAT, Madame Chantal CORENWINDER, Messieurs Stéphane DURAND, Mattéo GRIMALDI, Madame Evelyne FOURNET, Monsieur Philippe DUPORT, Madame Hélène MERCHER, Monsieur Norbert RAYMOND, Conseillers Municipaux.

### Arrivés en cours de séance :

Madame Véronique JACQUARD, Conseillère Municipale arrivée à 20h08,

Monsieur Stéphane ROBERT, Conseiller Municipal arrivé à 20h12,

Madame Martine THIERRY, Conseillère Municipale arrivée à 20h15,

Monsieur Roger VINOT, Conseiller Municipal arrivé à 20h15,

Madame Marine BOURGEOIS-JOETS, Conseillère Municipale arrivée à 20h52.

### Absents ayant donné procuration :

Monsieur Jean-Marc BOUAZIZ, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Dominique BOULEY,

Monsieur Laurent POUJOL, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Stéphane DURAND,

Madame Martine THIERRY, Conseillère Municipale a donné procuration à Monsieur Philippe DUPORT,

Madame Patricia BROSSIER, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Evelyne FOURNET,

Madame Catherine ROCHARD, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Corinne GUYOT.

### Absentes :

Madame Françoise LATINUS, Conseillère Municipale,

Madame Sophia CHEGRANI, Conseillère Municipale.

### Secrétaire de séance :

Madame Sophie BOISTAY, Conseillère Municipale

→ Élu à l'unanimité

### Secrétaires adjointes :

Madame Sylvie ARDELLIER – Directrice Générale des Services,

Madame Laurie DELLAVALLE

→ Élués à l'unanimité

## APPROBATION Du PROCES VERBAL DU 20 mai 2019

Vote : → 20 Pour (Wissous pour Vous, Wissous Avant Tout, un nouvel Elan pour Wissous)

→ 4 Abstentions (Mmes THIERRY, FOURNET, M. DUPORT, Mme BROSSIER)

## APPROBATION Du PROCES VERBAL DU 23 septembre 2019

Vote : → 17 Pour (Wissous pour Vous, Wissous Avant Tout, un nouvel Elan pour Wissous)

→ 7 Abstentions (M. POUJOL, M. DURAND, M. GRIMALDI, Mmes THIERRY, FOURNET, M. DUPORT, Mme BROSSIER)

## APPROBATION Du PROCES VERBAL DU 7 octobre 2019

Vote : → 17 Pour (Wissous pour Vous, Wissous Avant Tout, un nouvel Elan pour Wissous)

→ 3 Abstentions (M. POUJOL, M. DURAND, M. GRIMALDI)

Mmes THIERRY, FOURNET, M. DUPORT, Mme BROSSIER n'ont pas souhaité prendre part au vote

## APPROBATION Du PROCES VERBAL DU 14 octobre 2019

**Vote :** → 18 Pour (Wissous pour Vous, Wissous Avant Tout, un nouvel Elan pour Wissous)  
→ 3 Abstentions (M. POUJOL, M. DURAND, M. GRIMALDI)  
Mmes THIERRY, FOURNET, M. DUPORT, Mme BROSSIER n'ont pas souhaité prendre part au vote

### DÉCISIONS DU MAIRE - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

**Décision n°19-146** → Institution d'une régie de recettes temporaire pour l'encaissement des droits d'entrée à l'animation d'hiver « Wissous Glace » au Centre Omnisports du Cucheron

**Décision n°19-147** → Attribution du marché concernant le groupement de commande pour la fourniture de sel et autres produits de déneigement

Un groupement de commande a été constitué et la Communauté d'Agglomération Paris Saclay en est coordinatrice. La société Quadrimex est attributaire du marché pour la fourniture de sel et autres produits de déneigement. Le montant du marché est à bon de commande sans minimum ni maximum. Il est conclu pour une année et pourra être reconduit tacitement trois fois.

**Décision n°19-148** → Avenant n°1 du marché concernant l'extension précaire de l'école maternelle du groupe scolaire La Fontaine à Wissous - Aménagement de deux classes maternelles et d'une salle de motricité en construction modulaire - Lot 2 : Modules

Un avenant n°1 est signé avec l'entreprise Cougnaud afin d'ajouter des luminaires pour tableaux, des stores d'intérieurs, des garde-corps et une échelle à crinoline. Le montant de cet avenant s'élève à 24 619,20 € TTC. Le montant total du marché réajusté s'élève donc à 275 419,20 € TTC.

**Décision n°19-149** → Attribution du marché concernant le marché d'impression de documents divers de communication pour la Ville

Le marché est attribué à la société L'Artésienne. Le montant s'élève à un maximum annuel de 39 600 € TTC. Il est conclu pour une année et pourra être reconduit expressément trois fois.

**Décision n°19-150** → Contrat entre la Commune de Wissous et "C LA COMPAGNIE" pour un spectacle de marionnettes le mercredi 4 décembre 2019

Un contrat est signé pour une animation dénommée « Le manteau rouge » à l'Espace Antoine de Saint Exupéry en faveur des enfants de l'Accueil Collectif de Mineurs. Elle s'est déroulée le 4 décembre 2019. Le montant de la prestation s'élève à 570 € TTC.

**Décision n°19-151** → Contrat entre la Commune de Wissous et Collectif Tous en scène pour un Spectacle le vendredi 27 décembre 2019

Un contrat est signé pour une animation dénommée « Comptine » en faveur des enfants de l'Accueil Collectif de Mineurs Arthur Clark, le 27 décembre 2019. Le montant de la prestation s'élève à 550 € (non assujetti à la TVA).

**Décision n°19-152** → Attribution du marché concernant l'organisation de séjour de ski et de snowboard pour les enfants et les adolescents de la Ville de Wissous pendant les vacances d'hiver Février 2020 – Lot N°1 : Séjour de ski et de snowboard pour les 6/11 ans

L'association PEP Découvertes est attributaire du marché. Il s'élève à 810 € (non assujetti à la TVA) par enfant, pour un effectif prévisionnel de 25 enfants. Le séjour aura lieu du 8 au 15 février 2020.

**Décision n°19-153** → Attribution du marché concernant l'organisation de séjour de ski et de snowboard pour les enfants et les adolescents de la ville de Wissous pendant les vacances d'hiver Février 2020 – Lot N°2 : Séjour de ski et de snowboard pour les 11/17 ans

Le marché est attribué à l'association CJH. Il s'élève à 925 € (non assujetti à la TVA) par enfant, pour un effectif prévisionnel de 15 enfants. Le séjour aura lieu du 8 au 15 février 2020.

## DÉLIBÉRATIONS

### 1. Attribution de subventions pour l'année 2020 aux associations et organismes divers

Compte tenu de l'importance des associations pour la vie locale, il a été demandé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations et organismes divers pour l'année 2020.

Madame Martine THIERRY est membre de bureau d'association ou a des liens familiaux avec des membres de bureau d'association, elle n'a donc pas pris part au vote. L'Assemblée a décidé d'attribuer pour l'année 2020, les subventions aux associations et organismes, comme suit :

NOM	2019		2020		
	Fonctionnement*	Projets*	Fonctionnement*	Projets*	Total *
AAOC	500,00 €	PAS DE DEMANDE	500,00 €	PAS DE DEMANDE	500,00 €
ADESIM	1 500,00 €	0,00 €	900,00 €	700,00 €	1 600,00 €
AFPW	15 000,00 €	2 000,00 €	15 000,00 €	PAS DE DEMANDE	15 000,00 €
AFW	27 000,00 €	1 000,00 €	27 600,00 €	400,00 €	28 000,00 €
AMICALE DE L'HARMONIE	1 500,00 €	500,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €	2 500,00 €
APEPAW	PAS DE DEMANDE	2 000,00 €	PAS DE DEMANDE	2 000,00 €	2 000,00 €
ASSISTANTES MATERNELLES	1 500,00 €	400,00 €	1 500,00 €	400,00 €	1 900,00 €
ATTELAGES MONTJEAN	15 000,00 €	1 000,00 €	14 000,00 €	2 000,00 €	16 000,00 €
ASWTT	5 000,00 €	1 000,00 €	5 000,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €
CAEW	2 000,00 €	PAS DE DEMANDE	2 000,00 €	PAS DE DEMANDE	2 000,00 €
CERCLE ESCRIME	4 500,00 €	425,00 €	5 000,00 €	1 300,00 €	6 300,00 €
CINÉ CLUB	8 000,00 €	PAS DE DEMANDE	8 000,00 €	PAS DE DEMANDE	8 000,00 €
CPCW	1 800,00 €	900,00 €	1 600,00 €	PAS DE DEMANDE	1 600,00 €
EWIDANCE	3 500,00 €	PAS DE DEMANDE	3 300,00 €	1 000,00 €	4 300,00 €

FCW	41 000,00 €	1 500,00 €	41 000,00 €	2 000,00 €	43 000,00 €
GESTE	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	1 000,00 €	PAS DE DEMANDE	1 000,00 €
GYM FORME WISSOUS	4 000,00 €	PAS DE DEMANDE	3 000,00 €	PAS DE DEMANDE	3 000,00 €
GYMNASTIQUE CLUB DE WISSOUS	36 000,00 €	1 000,00 €	35 500,00 €	2 000,00 €	37 500,00 €
JARDINS FAMILIAUX	1 000,00 €	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €	1 500,00 €
JUDO JJST WISSOUS	17 000,00 €	PAS DE DEMANDE	12 000,00 €	PAS DE DEMANDE	12 000,00 €
KREATIV'ATTITUDE	PAS DE DEMANDE	5 500,00 €	PAS DE DEMANDE	5 500,00 €	5 500,00 €
LA CHORALE DES FOUS DE WISSOUS	400,00 €	PAS DE DEMANDE	400,00 €	PAS DE DEMANDE	400,00 €
LA MARCHÉ DES BYKCOEURS	4 200,00 €	800,00 €	4 700,00 €	1 500,00 €	6 200,00 €
LE TEMPS DES LOISIRS	3 000,00 €	PAS DE DEMANDE	2 800,00 €	PAS DE DEMANDE	2 800,00 €
LES BEAUX ARTS DE WISSOUS	2 400,00 €	PAS DE DEMANDE	2 400,00 €	PAS DE DEMANDE	2 400,00 €
MAILLES O CHAUD	400,00 €	PAS DE DEMANDE	400,00 €	PAS DE DEMANDE	400,00 €
RANCHO FOLCLORICO	1 900,00 €	750,00 €	900,00 €	1 750,00 €	2 650,00 €
SOUVENIR FRANÇAIS	500,00 €	650,00 €	500,00 €	PAS DE DEMANDE	500,00 €
TEAM WISSOUS BASKET	12 500,00 €	1 250,00 €	13 000,00 €	1 000,00 €	14 000,00 €
TENNIS CLUB DE WISSOUS	44 000,00 €	PAS DE DEMANDE	44 000,00 €	PAS DE DEMANDE	44 000,00 €
UNC	2 500,00 €	2 000,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €	4 500,00 €
UNC + SOUVENIR FRANCAIS	PAS DE DEMANDE	2 000,00 €	PAS DE DEMANDE	2 000,00 €	2 000,00 €

UNION SPORTIVE WISSOUS VB/BV	20 500,00 €	PAS DE DEMANDE	20 000,00 €	1 000,00 €	21 000,00 €
UNI VERS TCHAD	PAS DE DEMANDE	1 000,00 €	1 000,00 €	PAS DE DEMANDE	1 000,00 €
WISSOUS AÉROMODÉLISME	800,00 €	PAS DE DEMANDE	800,00 €	PAS DE DEMANDE	800,00 €
WISSOUS ÉVASION	2 500,00 €	PAS DE DEMANDE	2 500,00 €	PAS DE DEMANDE	2 500,00 €
WISSOUS PÉTANQUE	3 000,00 €	PAS DE DEMANDE	2 500,00 €	2 000,00 €	4 500,00 €
WISSOUS RUNNING CLUB	1 000,00 €	1 000,00 €	800,00 €	800,00 €	1 600,00 €
WISSOUS TIR À L'ARC	5 000,00 €	2 000,00 €	5 000,00 €	2 500,00 €	7 500,00 €
WISSOUS YOGA ASSO	2 500,00 €	1 300,00 €	2 000,00 €	1 230,00 €	3 230,00 €
<b>TOTAL</b>	292 900,00 €	30 475,00 €	285 600,00 €	35 580,00 €	321 180,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>323 375,00 €</b>		<b>321 180,00 €</b>		

**Vote : → 21 Pour (Wissous pour vous, Wissous Avant Tout, un nouvel Elan pour Wissous)  
4 Abstention (M. POUJOL, M. DURAND, M. GRIMALDI, Mme BROSSIER)**

## **2. Budget Primitif 2020 – Commune (M14) (Annexe 1)**

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2020 de la Commune de Wissous, qui se présente comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>13 436 847 euros</b>
<b>Recettes</b>	<b>13 436 847 euros</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>5 681 330 euros</b>
<b>Recettes</b>	<b>5 681 330 euros</b>

### **1/ Présentation générale du budget 2020**

**Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 19 118 177 €**

**La section de fonctionnement : 13 436 847 €**

Le total des recettes réelles s'élève à : 13 431 500€

Le total des dépenses réelles s'élève à : 12 765 517 €

Soit un autofinancement de : 665 983 €

#### **L'autofinancement est constitué :**

- Des dotations aux amortissements : 671 330 € en dépenses et 5 347 € en recettes

#### **La section d'investissement : 5 681 330 €**

Le total des recettes réelles s'élève à : 5 010 000 € dont 2 150 000 € d'emprunt.

Les recettes d'investissements liées à des opérations d'ordres s'élèvent à 671 330 € d'amortissements.

Le total des dépenses réelles s'élève à : 5 675 983 €, sans les reports en dépenses qui seront repris en 2020 à l'occasion d'un budget supplémentaire. Le montant des dépenses liées à des opérations d'ordres s'élève à 5 347 €.

### **Section de fonctionnement**

#### **1/ Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement, pour un total de 13 431 500 €, comprennent notamment :

##### a) Les impôts et taxes

Avec une augmentation prévisionnelle de 0.9% des bases, le produit issu de la fiscalité locale est de 5 975 000 €.

S'agissant de l'attribution de compensation (de la CPS), L'attribution de compensation 2020 est fixée à 4 305 600€ suite à la CLECT du 25/11/2019. A cette somme il faut rajouter 1/3 de l'accroissement de la CFE/CVAE sur Wissous, reversement négocié par la municipalité en 2016, correspondant pour l'année 2020 à 460 000 €.

Le produit issu des droits de mutation est estimé à 530 000 € pour 2020 et 200 000€ sont également inscrits au titre de la taxe sur l'électricité et 29K€ au titre de la taxe sur les pylônes.

##### b) Les dotations et participations

Ce poste comprend principalement la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui doit chuter à 200 000€. La commune est également éligible à la dotation de solidarité rurale à hauteur de 58 000€.

Les autres recettes concernent entre autres, les participations financières du Conseil Général et de la CAF pour le fonctionnement du Multi-Accueil et des ACM pour 279 000€ ainsi que le reversement du FCTVA (sur les dépenses de voirie en fonctionnement n-2) pour 13 000€.

##### c) Le produit des services communaux et du domaine

Pour 2020, le produit issu des services est estimé à 898 000€. L'essentiel des produits issus des recettes des services communaux correspond au secteur du périscolaire de l'enseignement et de la restauration, du centre saint Exupéry et des recettes des animations de la ville.

Les recettes issues du revenu des immeubles appartenant à la Ville sont évaluées à 259 000€.

#### **2/ Les dépenses de fonctionnement**

Pour 2020, la Ville poursuit ses efforts pour améliorer les services rendus à la population.



a) Les charges à caractère général : Pour 4 696 970€ (- 5,64% par rapport au BP/BS/DM2019)

Elles comprennent les charges à caractère général (011), avec notamment comme postes de dépenses :

- La petite enfance, enseignement du 1<sup>er</sup> degré et jeunesse (1 212 K€),
- Le sport et la culture (268 K€),
- Les services aux personnes âgées (102 K€),
- L'entretien de la voirie (185 K€), l'éclairage public (105 K€) et les espaces verts (220 K€), fluides (630 k€) entretien des bâtiments (242K€),
- Animations, cérémonies et le Social (545 K€).

b) Les charges de personnel : Pour 6 834 130 € (- 0,17% par rapport au BP/BS/DM 2019)

Les charges de personnel représentent au budget 53,54 % des dépenses réelles de fonctionnement.

c) Les autres charges de fonctionnement

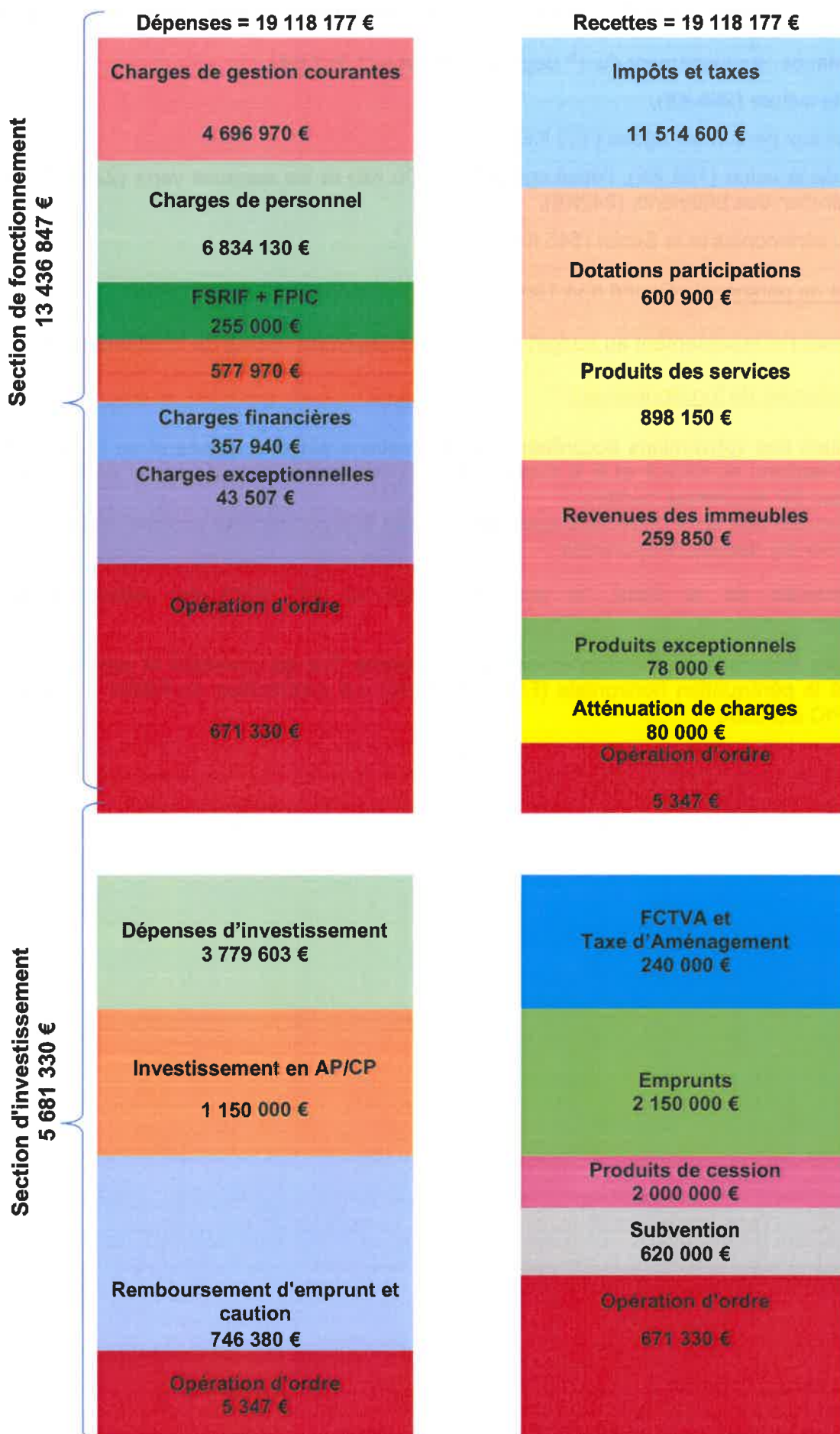
Le budget du montant des subventions accordées aux associations wissoussiennes et au CLIC s'élève à 336 215€. Les subventions au CCAS et à la Caisse Des Ecoles sont estimées au total de 83 000 € en attente des votes des BP de chaque budget.

Une subvention d'un montant de 9 000€ sera également versée à la coopérative scolaire de l'Ecole Victor Baloche pour financer les classes découvertes.

S'agissant des intérêts de la dette, le montant inscrit au BP 2020 est estimé à environ 357 940 €.

Le dernier poste des dépenses de fonctionnement est le chapitre 014 qui concerne la contribution de la Ville de Wissous à la péréquation horizontale (FSRIF et FPIC). La contribution au FSRIF est estimée à 250 000 € et au FPIC à 5 000€.

## Les grands équilibres du budget 2020



## Section d'investissement

### 1/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont estimées à 5 681 330 €.

Elles comprennent :

- Les dotations sont constituées :
  - o Le FCTVA est calculé sur les dépenses d'équipement 2018. Pour 2020, le montant du versement de FCTVA est chiffré à 190 000 €.
  - o La taxe d'aménagement est estimée pour 2020 à 50 000€ au regard des déclarations de permis de construire.
- Emprunt pour 2 150 000 € (*Il est à noter que l'emprunt inscrit au BP 2019 d'un montant de 1 430 000€ n'a pas été sollicité et que le remboursement du capital en 2020 est de 746 380€. Ce qui permet de ne pas dépasser en 2020 le montant d'endettement qu'il était au 31/12/2013*).
- Produits de cession pour 2 000 000€
- Subventions pour 620 000€
- Un autofinancement de 671 330 € constitué des amortissements.

### 2/ Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses réelles d'investissement s'élève à 5 675 983 €, avec :

- 4 929 603 € de dépenses d'équipement (dont AP/CP pour 1 200 000 €),
- 746 380 € au titre du remboursement du capital de la dette.

Les dépenses d'équipement représentent 630 € par habitant. Il est à noter que la moyenne nationale de la strate était de 320 € en 2018.

**Les dépenses d'équipement 2020 sont notamment affectées à :**

#### **Scolaire : 1 334 000€**

- Autorisation de programme – Crédits de paiement : (AP/CP) : Agrandissement du Restaurant scolaire suivi de la rénovation et l'Agrandissement de l'Ecole la Fontaine pour **1 150 000 €**,
- Agrandissement et modernisation de la **restauration V. Baloché** et rénovation et agrandissement de l'**Ecole V. Baloché** Création sur 2020 d'une AP/CP avec au titre de cette année **50 000 €**,
- Divers rénovations et mise aux normes pour **134 000€**.

#### **Petite Enfance & Enfance : 1 055 000€**

- Réhabilitation de la Maison du Gardien qui accueillera le **nouveau Multi-Accueil « Les P'tits Loups »** pour **700 000 €**,
- Agrandissement et Rénovation de l'**Accueil Collectif de Mineurs Arthur Clark** pour **180 000€**,
- Aménagement du terrain dit « Rachou » en **ferme pédagogique** pour **90 000€**,
- Achat divers mobiliers pour les écoles, les ACM, la restauration scolaire pour **46 000€**,
- Création d'une aire de jeux à l'ACM Château Gaillard pour **39 000€**.

#### **Sport / Associations : 125 000 €**

- Construction d'un **nouveau complexe sportif** pour **50 000€** pour lancer l'OAP (Opération d'Aménagement Programmé),
- Modernisation des équipements sportifs actuels pour **75 000€**.

## **Cadre de vie (structures & Bâtiments) : 1 675 000 €**

- Projet du quartier de la Gare avec ouverture de la gare lancement d'Appel d'offre pour **40 000€**,
- Acquisitions foncières (notamment pour le collège et d'une zone de renaturation) pour **200 000€**,
- Nouveaux équipements administratifs : Nouvelle caserne des pompiers en centre-ville, un nouveau poste de police municipale pour **950 000€**,
- Projet intergénérationnel et maison médicale pluridisciplinaire pour **200 000€**,
- Finalisation du programme d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public pour **200 000€**,
- Diverses mises aux normes et rénovation des bâtiments publics et travaux d'étanchéité des toitures pour **85 000€**,

## **Cadre de vie (voirie & autres) : 479 000 €**

- Enfouissement de tous les réseaux aériens de la commune 1<sup>ère</sup> phase et rénovation des voiries pour **376 000€**,
- Poursuite et fin de la réfection des allées dans les cimetières pour **78 000€**,
- Achat de véhicules, tracteurs et matériels pour **25 000€**,

## **Logement de la Ville : Création d'un Budget annexe « Logement de la ville » en attente de validation du trésorier :**

- Acquisition de plusieurs logements, pour faciliter l'accès au logement à loyer modéré aux jeunes Wissoussiens ; Montant à ajuster suivant les opportunités en Budget Supplémentaire et avec la création du budget annexe,
- 4<sup>ème</sup> et dernière phase de rénovation des logements appartenant à la commune pour **150 000€**.

En 2020, le remboursement du capital de la dette sera de 748 380€.

## **Vote : → 15 Pour (Wissous pour vous, un nouvel Elan pour Wissous)**

**12 Contre (Mme CORENWINDER, M. POUJOL, M. DURAND, M. GRIMALDI, Mmes THIERRY, FOURNET, M. DUPORT, Mme BROSSIER, Wissous Avant Tout)**

### **3. Convention relative à la réalisation des travaux d'effacement du réseau de télécommunications Orange situé route de Montjean (Annexe 2)**

La société Orange est compétente en matière d'effacement des lignes aériennes de communications électroniques. Elle assure donc la mise en souterrain de ces réseaux. La Municipalité souhaite réaliser l'enfouissement sur la route de Montjean. Le montant de l'enveloppe financière est estimé à 3 153,60 € TTC. L'Assemblée à l'unanimité approuve la convention d'assistance technique avec orange et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

### **4. Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (Annexe 3)**

Une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est tenue le 25 novembre 2019. Elle a pour but, comme son nom l'indique, d'évaluer les transferts de charges communales à l'EPCI. Ce rapport impacte la Ville de Wissous. Conformément à la loi NOTRe les communes doivent transférer la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette dernière est composée de la gestion des eaux usées suivies dans le Budget M49 (budget annexe) et la gestion des eaux pluviales gérée par le Budget M14 (Budget Principal). Le budget M49 étant équilibré, notre attribution de compensation sera impactée par le transfert de la gestion de l'eau pluviale uniquement. Il est proposé l'évaluation suivante :

- Pour la partie investissement, un montant de 9 028,37€ correspondant à 50% de la moyenne 2020-2024 des investissements a été retenu. L'autre moitié fera l'objet d'un versement de fond de concours à la Communauté d'Agglomération Paris Saclay.

- Pour la partie fonctionnement, les communes gérées en DSP comme Wissous, le montant retenu correspond au dernier montant connu payé au délégataire au titre des eaux pluviales soit 292 560€ pour Wissous.

Le nouveau montant de notre Attribution de Compensation de fonctionnement à partir de l'année 2020 s'élève donc à 4 305 689€ (4 598 249€ - 292 560€). Le rapport de la CLECT doit être approuvé par les Conseils Municipaux. L'Assemblée à l'unanimité approuve le rapport de la Commission Locale

Charges Transférées de la Communauté Paris-Saclay du 25 novembre 2019 et précise qu'il a été convenu avec la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay que, si lors de la renégociation de la Délégation de Service Public, un écart important est constaté, le montant de l'Attribution de Compensation de la Ville sera réajusté à la hausse.

#### **5. Demande d'autorisation de déposer un permis démolir pour le bien communal cadastré AB n°612 et 175 situé 21 rue Paul Doumer**

La Ville est propriétaire d'un bien cadastré AB n°612, immeuble de logements insalubres et d'une cour privée parcelle AB n°175, l'ensemble est d'une superficie de 487m<sup>2</sup>. Dans la nuit du 18 novembre, une partie de la façade s'est écroulée, côté cour privé. Le lendemain, une 2<sup>ème</sup> partie du bâtiment s'est effondrée dans le prolongement du premier sinistre. Un expert a été désigné par le Tribunal Administratif de Versailles suite à l'arrêté de péril imminent pris par M. le Maire, concernant l'immeuble habité situé à l'angle de la rue Lemercier et du 25 rue Paul Doumer, jouxtant le nôtre. Suite aux constats des lieux en date du 21 novembre 2019, l'expert préconise des mesures d'étaisements et la démolition partielle ou totale de notre immeuble, selon un diagnostic mené par un architecte structure. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à déposer un permis de démolir pour une démolition partielle ou totale de l'immeuble situé 21 rue Paul Doumer.

#### **6. Mise en place de la Protection Sociale auprès des Agents Communaux de la Ville de Wissous pour la santé (Annexe 4)**

La loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007 a créé un article 88-2 dans la loi du 26 janvier 1984 afin de préciser le cadre dans lequel les employeurs territoriaux peuvent aider leurs agents à acquérir une protection sociale complémentaire. Il s'agit d'un dispositif d'aide à la cotisation des agents. Le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 donne un cadre législatif et réglementaire à la participation des employeurs publics. La Commune s'est ralliée à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation avec le Centre Interdépartemental de Gestion. Celui-ci a retenu le groupe VYV pour le risque santé. Le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG, suivant l'effectif des agents et autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion proposée par le CIG pour la protection sociale complémentaire 2020-2025 ainsi que tous les documents découlant de la protection sociale complémentaire pour le risque santé.

#### **7. Instauration du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

Suite au décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP, il a été demandé aux membres du Comité Techniques de se prononcer sur le transfert du régime indemnitaire actuel à ce nouveau régime qui a pour objet de simplifier le paysage indemnitaire. Le RIFSEEP étant obligatoire, il doit être mis en place en 2020. Il est composé de deux parties :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), il s'agit de la part fixe mensuelle en fonction de la personne dans son cadre d'emploi, qui va remplacer toutes les primes existantes qui valorisent l'exercice des fonctions.

- Le Complément Indemnitare Annuel (CIA), qui permet de reconnaître l'engagement professionnel et la manière de servir des agents. Elle va remplacer la prime variable actuelle qu'on attribue lors de l'entretien professionnel versée en 2 fois (mars et août). Les cadres d'emplois concernés sont les Attachés, les Rédacteurs, les Adjointes Administratif, les Agents de Maîtrise, les Adjointes d'Animation, les Adjointes du Patrimoine, les Assistants socio-éducatifs, les Agents Sociaux, les ATSEM, les Médecins, les Educateurs des APS, les bibliothécaires, les Assistants de conservation. Les autres cadres d'emplois ne sont pas encore concernés par le RIFSEEP, ils continueront à percevoir leur régime indemnitaire antérieur. L'Assemblée à l'unanimité : Accepte d'instaurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel applicable aux cadres d'emplois décrits ci-dessus (stagiaires, titulaires et contractuels), versé selon les modalités définies et ce, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 ; Rappelle que l'autorité territoriale fixera, par arrêtés individuels, le coefficient afférent à chaque composante du RIFSEEP et les montants correspondants ; Autorise M. le Maire à procéder à toutes les formalités afférentes.

#### **8. Modification du Régime Indemnitare des agents communaux de la Ville de Wissous**

Comme indiqué lors de la précédente délibération, le RIFSEEP a été créé. Ce dernier ne concerne pas encore les cadres d'emplois suivants : Ingénieurs en Chef, Ingénieurs, Techniciens, Educateur de Jeunes Enfants, Infirmiers et Auxiliaires de Puériculture. Il est à noter que la filière de la police municipale n'est pas concernée par le RIFSEEP. Il est nécessaire de mettre à jour le Régime Indemnitare des agents afin de ne

pas les pénaliser et également car ce dernier va regrouper toutes les primes existantes en une seule, l'IFSE. En effet, les anciennes primes inscrites dans la délibération du 29 septembre 2011 ne sont plus applicables suite à l'instauration du RIFSEEP. Il convient donc de mettre à jour le Régime Indemnitaire hors RIFSEEP pour les cadres d'emplois cités précédemment, la police municipale et également le Régime Indemnitaire commun (Indemnités Horaire de Travaux Supplémentaire, prime de responsabilité...). Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le Régime Indemnitaire tel que proposé à partir du 1<sup>er</sup> mars 2020.

## INTERRUPTION DE SÉANCE de 22h15 à 22h25

## QUESTIONS DIVERSES

### ➤ Question écrite adressée à M. le Maire

Mme CORENWINDER, M. VINOT et Mme BOURGEOIS-JOETS ont adressé un courrier de questions écrites reçu le 25 novembre 2019 concernant le marché de travaux du Boulevard de l'Europe.

M. le Maire a remis le courrier réponse à Mme CORENWINDER.

L'ensemble de ces éléments seront annexés au procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2019.

### ➤ Restauration La Fontaine

Mme CORENWINDER souhaite obtenir le permis de construire.

M. le Maire l'informe qu'elle pourra l'obtenir une fois que ce dernier sera reçu et arrêté.

### ➤ Travaux Boulevard de l'Europe :

Mme BOUGEOIS-JOETS souhaite savoir si une piste cyclable et des trottoirs sont prévus.

M. le Maire indique que tout a été présenté en réunion publique et qu'il y aura bien des trottoirs et une piste cyclable dans les deux sens de circulation.

➔ Date du prochain Conseil : février 2020

Fin de séance : 22h40

Fait à Wissous, le 18 décembre 2019



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Richard Trinquier".

**Richard TRINQUIER**  
Maire de Wissous